

MESURES DE SÉCURITÉ LORS DE TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ SUR TOITURE

ALLIANZ RISK CONSULTING



Travaux d'étanchéité sur toiture avec chalumeau

INTRODUCTION

Les travaux d'étanchéité sur toiture mettant en jeu des brûleurs de gaz à flamme nue ou d'autres procédés de chauffe représentent un risque important. La flamme du chalumeau atteint des températures au-delà de 1 000°C. Les ouvriers peuvent subir de graves brûlures au contact du chalumeau ou du bitume chaud. En outre, du fait des températures produites par la flamme, les matériaux de construction combustibles peuvent prendre feu et couvrir dans des endroits non visibles, puis déclencher un incendie de toiture, souvent bien après la fin des travaux.

RECOMMANDATIONS ARC

Par conséquent, les mesures de sécurité exigées localement pour de tels travaux doivent être strictement appliquées. En outre, les mesures préventives listées ci-après devraient être convenues avec l'entreprise exécutante avant le commencement des travaux:

1. Dans la mesure du possible, la meilleure pratique est d'installer la marmite de bitume et les bouteilles de gaz au sol, à distance suffisante du bâtiment, et de pomper le bitume jusqu'au toit depuis cet emplacement.
2. La marmite ne doit jamais être laissée en fonctionnement sans surveillance. Un opérateur formé à son utilisation doit la garder dans son champ de vision et rester au même niveau, à proximité (8 m de distance maximum).
3. L'opérateur doit bien connaître les caractéristiques techniques de la marmite et les propriétés physiques du bitume pour éviter de chauffer le matériau au-dessus de son point éclair.
4. La température d'utilisation et le point éclair doivent figurer sur l'emballage des pains de bitume ou dans le mode d'emploi. Il faut s'assurer que le matériau ne soit jamais chauffé au-dessus de sa température d'utilisation nominale pour faciliter sa manipulation bien que cette dérive soit couramment observée en hiver.

5. Disposer d'un thermomètre professionnel en bon état et bien lisible pour mesurer la température (fixé sur la marmite ou thermomètre de poche).
6. Installer la marmite à au moins 3 m de distance du bâtiment et des voies de circulation de véhicules et de piétons.
7. Eloigner les matériaux combustibles (par exemple les emballages, les déchets) à une distance de sécurité d'au moins 5 m de la marmite. Procéder à leur retrait quotidiennement.
8. Installer au moins 2 extincteurs de 12 kg à proximité de la marmite (dans un rayon de 8 m environ) et un autre à proximité immédiate du lieu de travail. Tous les couvreurs devront être formés à la manipulation des extincteurs. Les extincteurs proches de la marmite ne doivent pas être placés à proximité immédiate de celle-ci (soit dans un rayon de 3 m), afin de ne pas compromettre leur accessibilité en cas d'incendie.
9. Eloigner les bouteilles de gaz de plus de 0,5 kg de capacité à au moins 3 m de distance de la marmite. Les bouteilles de gaz doivent être en permanence sécurisées contre les risques de chute. La quantité de bouteilles sur le chantier ne doit pas dépasser 2 jours de consommation.
10. Respecter les règles de sécurité locales concernant la manipulation des gaz combustibles (propane, ...).
11. Maintenir les solvants à distance de sécurité de la marmite et du stock de bouteilles de gaz.
12. La marmite ne doit pas présenter de fuites et doit être munie d'un couvercle métallique qui puisse étouffer tout départ de feu.
13. Le déversoir de la marmite doit être muni d'une vanne à fermeture rapide. Cette vanne doit être munie d'un bras de levier permettant de la manoeuvrer à distance en cas d'incendie.
14. Respecter quotidiennement toutes les procédures d'approbation et les consignes de sécurité applicables aux travaux par point chaud. Ceci comprend l'évaluation des risques avant le commencement du travail, la préparation d'un permis de feu et la fourniture d'un piquet d'incendie pendant les travaux et au moins 3 heures après que la marmite et les chalumeaux à gaz aient été éteints. Certains travaux de toiture peuvent nécessiter la présence d'un piquet d'incendie supplémentaire qui surveille par en-dessous les zones du toit chauffées au chalumeau, par exemple le dessous des solins ou bavettes.

15. Ne pas déplacer une marmite de bitume tant qu'elle est à température de fonctionnement.
16. Dans la mesure du possible, transporter le bitumen chaud à l'aide de chariots plutôt qu'à l'aide de seaux. Pour transporter le bitume à un niveau supérieur ou inférieur du toit, utiliser une pompe plutôt que des échelles et des seaux.
17. Observer une stricte interdiction de fumer sur le toit.



Incendie suite à des travaux d'étanchéité sur toiture

18. Quand l'installation de la marmite à bitume sur le toit ne peut être évitée, appliquer les mesures de sécurité supplémentaires suivantes:
 - a. Informer les sapeurs-pompiers concernés chaque fois qu'une marmite ou des bouteilles de gaz combustibles sont placées sur le toit.
 - b. Vérifier que le poids de la marmite pleine et des pains de bitume (charges ponctuelles) n'excède pas la charge maximale pouvant être supportée par la toiture.
 - c. Placer la marmite et les bouteilles de gaz à au moins 5 mètres des voies d'évacuation et à au moins 3 m du bord du toit en l'absence de barrières de protection anti-chute.
 - d. Respecter une distance de sécurité d'au moins 3 mètres entre la marmite et tous les équipements en toiture ainsi que les parapets de murs. Quand ces équipements ou murs comportent des éléments combustibles, augmenter la distance de sécurité à 5 m. Quand cela n'est pas réalisable, installer des écrans pare-feu.
 - e. Placer la marmite sur un support incombustible.
 - f. Mettre en place des moyens de confinement pour empêcher que du bitume liquide provenant d'une fuite sur la marmite ou le tuyau de transfert ne coule par une ouverture éventuelle dans le toit ou ne déborde de celui-ci, exposant des personnes ou des équipements situés en dessous.

- g. Débarrasser le toit des rouleaux, des chiffons et autres débris. Ne pas les laisser sans surveillance sur le toit.
- h. Les marmites sur roues doivent être équipées de cales ou de dispositifs de verrouillage. Vérifier également que la marmite est bien à niveau avant de la mettre en service.

RÉFÉRENCES

[NFPA 24, Standard for Safeguarding Construction, Alteration and Demolition Operations](#)

[ARC Hot Work Management](#): Gestion des travaux par points chauds

QUESTIONS OU COMMENTAIRES?

MERCI DE CONTACTER:

Johannes Haberl

Regional Technical Manager
Central & Eastern Europe
Allianz Global Corporate & Specialty
+ 43 59009 80464

johannes.haberl@allianz.at

www.agcs.allianz.com

Reference TT 13/17/11

Tech Talk est un document technique développé par ARC pour assister nos clients dans la prévention des dommages. ARC dispose d'un vaste réseau international de plus de 100 ingénieurs prévention Dommages aux Biens qui offre des solutions d'ingénierie clé en main et adaptées à nos clients.

Design: Graphic Design Centre